

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 05-226-1915 24/07/1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 juillet 1915

Numéro JO
n° 226 du 31/08/1915

Date du numéro
31 août 1915

VISAS

Vu l'arrêté du Ministre des Finances du 19 Juillet 1913.

TEXTE INTÉGRAL

Article unique — Sont abrogées les dispositions de l'arrêté du 24 Février 1915 susvisé en ce qui concerne les brais de résine, résines de pin et de sapin, la colophane et l'essence de térébenthine.

Gaston DOUMERGUE.